

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 310 88 tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23 313 Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 67 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 — 3 mois Fr. 11 — 6 mois Fr. 22. — 1 an Fr. 44. — LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Tchécoslovaquie: une patience mise à rude épreuve

La journée d'hier, en Tchécoslovaquie, a été celle de l'affrontement. Affrontement entre la patience et la révolte, entre la sagesse et l'impulsion, pour chaque Tchécoslovaque. Affrontement aussi entre les divers courants d'opinion, dans la population. Le sujet du dilemme: faut-il accepter le « compromis » de Moscou, c'est-à-dire la présence indéterminée des troupes, le rétablissement partiel de la censure, le coup de frein à la démocratisation, ou faut-il le rejeter et continuer une résistance ouverte? On réalise la cruauté de cette alternative. La sagesse, certes, commande au peuple tchécoslovaque d'accepter, pour un temps — mais pour combien de temps? — de plier devant la menace, de suivre ses dirigeants sur la voie, non de la capitulation, mais du repli stratégique. Dire non, en face, au Kremlin, serait courir au massacre. Mais on n'abandonne pas si facilement, même si la raison y pousse, même momentanément, une liberté si longtemps attendue, si intensément vécue.

Beaucoup s'y sont résignés, la mort dans l'âme, comprenant que ce drame, Dubcek, Cernik et tous les autres dirigeants le vivaient aussi, comprenant que ces dirigeants avaient besoin avant tout, pour conserver un espoir de victoire, de l'unanimité nationale.

D'autres ne peuvent accepter. Sans ôter leur confiance à Dubcek et à son équipe, ils ont protesté, haussé la voix. A la faveur de ce dilemme, on a vu hier réapparaître les vieux différends entre Tchèques et Slovaques. Du côté slovaque, on conteste la valeur du comité cen-

tral élu à Prague pendant l'occupation, en l'absence des principaux leaders, et qui s'était déroulé avec une représentation slovaque infime. Pour la première fois depuis l'agression, l'unité du pays est en danger.

Moscou, bien sûr, jubile. Si les journaux n'ont pas paru hier en Tchécoslovaquie, les organes « d'information » russes ont distillé sans discontinuer des provocations insidieuses, usant visiblement des problèmes de conscience du peuple tchécoslovaque pour servir ses buts. « Vous voyez », disaient tous les articles de journaux russes, toutes les dépêches de l'agence Tass, « la situation n'est pas normalisée... » La moindre prise de position d'un comité régional en faveur de la non-acceptation de l'accord de Moscou, la moindre manifestation, était mise à profit pour dénoncer la « contre-révolution ». Au besoin, on en rajoutait: hier, Moscou annonçait que des commandos secrets américains opéraient en Tchécoslovaquie...

Que Moscou serait heureux de voir les Tchécoslovaques désunis! Qu'il serait heureux de les voir déavouer Dubcek! Comme on s'empresserait d'imposer alors la dictature que la force brutale n'est pas parvenue à mettre en place!

Mais comme nous souhaitons, nous, que les Tchécoslovaques trouvent le courage de vaincre leur sentiment de spoliation! Comme nous souhaitons qu'ils comprennent la manœuvre machiavélique de Brejnev et qu'ils la déjouent en restant unis et calmes! Comme nous souhaitons que leur calvaire soit alors bref et que refleurisse bientôt le « printemps de Prague »! M.-H. K.



Humphrey candidat démocrate

M. H. Humphrey, vice-président des Etats-Unis, a été désigné cette nuit par la convention démocrate siégeant à Chicago (dans le tumulte, comme on le lira en dernière page) candidat aux élections présidentielles. On s'y attendait. Il a obtenu 1762 voix, tandis que M. McCarthy, son principal rival, en recueillait 601.

Le Conseil fédéral et les événements de Tchécoslovaquie

Dans sa séance de mercredi, le Conseil fédéral a entendu un exposé de W. Spuehler, président de la Confédération et chef du Département politique, sur les événements de Tchécoslovaquie, sur les réactions en Suisse et sur les mesures à prendre.

Le Conseil fédéral — a déclaré en fin de séance le chancelier Huber — a enregistré avec satisfaction les nombreuses réactions du peuple suisse, des partis politiques et de diverses organisations, qui ont exprimé de façon impressionnante leur sympathie pour le peuple tchécoslovaque. Il a « exprimé son respect pour la volonté de résistance du peuple tchécoslovaque, pour sa façon de défendre les droits individuels et le droit à l'autodétermination ». Il estime que « chaque peuple a le droit de désigner librement son gouvernement ».

La situation, a encore dit M. Huber, continue d'évoluer. Au besoin, le Conseil fédéral se réunirait en séance

extraordinaire. Mais pour l'instant il ne juge pas nécessaire de faire de déclaration particulière, le président de la Confédération ayant exposé le point de vue du gouvernement devant les commissions des Affaires étrangères ainsi que devant les présidents de groupe et le bureau du Conseil des Etats.

Mais le Conseil fédéral tient à souligner que dans cette nouvelle phase du drame tchécoslovaque, il entend surtout appliquer une généreuse politique d'asile et d'aide humanitaire. Plusieurs convois de la Croix-Rouge sont déjà partis pour Prague. Pour le moment le ravitaillement semble presque normal en Tchécoslovaquie, mais s'il le faut notre aide sera renforcée.

M. Huber a conclu: « Nous tous, Suisses libres, espérons que la situation évoluera en faveur du peuple tchécoslovaque, qui devrait pouvoir déterminer librement son avenir. »

Lausanne: l'affaire des résistants à la guerre

SI LE DROIT NE MEURT

Nos lecteurs se souviennent sans doute des lourdes condamnations que le Tribunal de police lausannoise avait infligées, le 14 mars dernier aux résistants à la guerre F. Tüller — un mois ferme — Pétremand — 8 jours, sans sursis — Wolf — 12 jours avec sursis — et à M^{lle} Mouret, pour avoir manifesté leurs opinions pacifiques et n'avoir pas obtempéré aux ordres des agents. La peine la plus effarante étant l'amende de 20 fr. frappant M^{lle} Mouret alors qu'on lui avait cassé la jambe!

Les avocats des accusés, M^e Baechtold et M^e Lob ayant recouru, la Cour de cassation rendait mercredi son jugement. Aussi bien pour les recours en réforme que pour les recours en nullité, ce fut un « niet » majuscule. Le juge De Büren, comme le juge suppléant Dénéreaz, qui se moqua un peu de l'assistance en voulant faire accroire qu'il n'était qu'un laïc, s'entendirent à merveille pour demeurer sur le terrain le plus strictement juridique et répondre négativement à tout. Dès lors, la cause était entendue et l'on ne fut pas surpris d'entendre le président Caprez déclarer qu'il partageait l'avis de ses collègues, que les recours étaient rejetés et que les frais étaient à la charge des recourants.

Assurément, sur le terrain strict du droit, il n'y a rien à redire à ce jugement. Mais étant donné les circonstances et l'étrange conduite de la maréchaussée — fait reconnu par le juge de première instance — n'eût-il pas mieux valu qu'on s'écarte un peu d'un champ aux limites trop sévères? En effet, si le droit ne meurt parfois, ne risque-t-il pas de demeurer seul? Au lieu que s'il meurt, il peut fructifier et devenir de la justice. B.

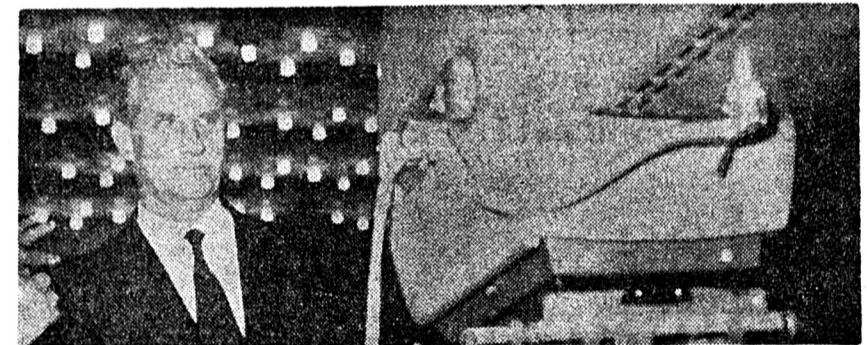
Scandale à la «FERA»

Ouverture mercredi matin à Zurich, la FERA — exposition suisse d'appareils de radio, télévision, de tourne-disques et d'appareils enregistreurs, organisée par l'Association des fournisseurs de la branche radio et télévision — a soulevé le soir déjà une protestation: lors d'une conférence de presse, quatre importantes entreprises de la branche se sont plaintes d'être exclues de l'exposition. Il s'agit des maisons Grundig, Saba et Hitachi, ainsi que de Wicker-Buerki, principal fabricant zurichois d'antennes, qui livre notamment ses produits à Radio-Suisse, aux PTT et à la police. Les

quatre entreprises exclues sont liées par contrat à la coopérative d'achats de l'Union suisse des installateurs concessionnaires en radio et télévision.

Les protestataires ont souligné que la FERA étant une exposition suisse, elle n'avait pas le droit d'exclure certaines maisons pour des raisons de concurrence.

Quand la coopérative d'achats (Tetora) fut fondée pour abaisser les prix, il y a quatre ans, ses fournisseurs avaient été exclus de l'association des fournisseurs de la branche radio et télévision.



Note photo montre le conseiller fédéral Bonvin inaugurant hier la FERA.

Yverdon: 20 ans de réclusion pour H. Schoepe

Le Tribunal criminel d'Yverdon a condamné Horst Schoepe, l'un des bandits d'Epandes, à vingt ans de réclusion, moins 555 jours de préventive, à quinze ans d'expulsion de Suisse, à la privation des droits civiques pendant dix ans, à la confiscation des objets séquestrés, pour brigandage qualifié par bandes ayant entraîné la mort, pour vols et vols d'usage et rupture de ban.

M. W. Heim, procureur général du canton de Vaud avait requis la réclusion à vie, en relevant que l'accusé est une brute sanguinaire.

Tribunal correctionnel de Lausanne:

Une histoire tellement triste

DERNIÈRE PAGE

Cela s'est passé dans notre pays

■ UNE COLLISION SPECTACULAIRE entre un camion chargé de pylônes et le chemin de fer Martigny-Châtellard s'est produite hier à Martigny, à un passage à niveau non gardé. Les dégâts sont très importants mais, par miracle, seul un passager du train a été blessé, et légèrement encore.

■ GRAVE ACCIDENT, hier à 3 h. du matin, à Bissone, au Tessin: deux voitures, une italienne et une tessinoise sont entrées en collision. Le choc a fait un mort et deux grands blessés.

■ L'ANCIEN CHIMISTE cantonal de Zoug a été condamné, hier, à un an de prison avec sursis, aux frais, à l'interdiction pendant 4 ans d'exercer une fonction publique, et un remboursement de l'argent indûment gagné: il avait, entre autres malversations, vendu pour son propre compte des marques de qualité de kirsch.

■ UNE CONSTITUTION MONDIALE: tel est le but que s'est fixé le mouvement international de la Constituante mondiale, dont les assises se sont ouvertes hier à Interlaken, saluées par un message de W. Spühler et de nombreuses autres personnalités du monde.

■ LA CONFÉRENCE des Etats non nucléaires s'ouvre aujourd'hui à Genève. La Suisse y participe. Le chancelier de la Confédération a tenu à préciser que cette participation ne préjugerait en rien la décision du Conseil fédéral quant à la signature du traité de non-prolifération.

■ UN DÉPASSEMENT MANQUÉ a provoqué, hier, entre Concise et Yverdon, la mort d'une jeune automobiliste, M^{lle} C. Steiner, 20 ans, secrétaire à Cudrefin: échappant à sa maîtrise, son auto a dévalé un talus et s'est écrasée contre un mur.

■ L'AMBASSADE TCHÉCOSLOVAQUE a publié un message dans lequel elle adresse ses vifs remerciements à la population suisse pour ses très nombreuses marques de sympathie et de solidarité avec le peuple de Tchécoslovaquie.

■ VINGT-CINQ MILLE FRANCS: c'est la somme que le Conseil fédéral a décidé de consacrer comme contribution aux mesures d'entraide destinées à favoriser la vente des tomates valaisannes et tessinoises.

■ UNE NOUVELLE LOI sur l'imposition du tabac, qui ne contient plus de disposition sur les prix imposés, a été élaborée par Berne. Des commissions parlementaires examineront ce projet cet automne.

■ CINQ TRAFIQUANTS de fausse monnaie, Italiens, qui avaient sévi en Suisse, ont été condamnés hier à Bâle à des peines de un an et demi à deux ans de réclusion.

Taxe sur le sucre: on prépare un compromis

Invités par le conseiller fédéral Schaffner à discuter la révision de l'ordonnance sur le sucre, les représentants de plus de quarante associations économiques suisses se sont réunis à Berne mardi après midi.

Selon un communiqué, le conseiller fédéral Schaffner a déclaré à l'assemblée que, même lorsque le sucre aura faiblement renchéri par suite de la taxe à l'importation, la Suisse continuerait de garantir au consommateur un prix plus avantageux que celui de tous les pays d'Europe producteurs de betteraves sucrières. Il considère qu'en étendant la surface de culture de la betterave sucrière à environ 10 000 hectares selon le programme en sept points de l'arrêté sur l'économie laitière, on contribuerait à assainir considérablement le marché laitier suisse.

Les représentants des différentes organisations ont redonné l'avis qu'ils

avaient déjà exprimé dans la procédure de consultation. Il en ressort que « la solution consistant à faire supporter à la Confédération le coût de la production de sucre indigène ne rencontrerait probablement qu'une très faible opposition ».

Cependant, vu que les autorités fédérales repoussent cette solution pour des raisons de principe et en raison de la situation financière toujours plus précaire, l'assemblée a fini par chercher un compromis qui tenait compte des préoccupations exprimées par les représentants des consommateurs et par ceux de l'industrie sucrière. La division de l'agriculture a été chargée par le conseiller fédéral Schaffner d'élaborer le projet de loi dans ce sens.

Rappelons que les représentants des consommateurs s'étaient opposés à cette taxe.

**maintenant
gratis
50
points coop
par tranche de
Fr. 10.- sur tous
achats dans
nos magasins**

taillez-vous la part du lion!



Non compris: combustibles, fourrages, articles réglementés, livres et livraisons à domicile

+ LA RISTOURNE

**A NOTRE ÉTALAGE
CETTE SEMAINE :**



Tomates du pays

le kilo —.90

Jambon cru

sans os, avec couenne
spécialité tessinoise, les 100 g. **1.95**

Cornettes Gala

2 paquets de 500 g. **2.60**
au lieu de 3.20

Un trio de chocolats ARNI:

**lait,
truffes, noisettes**

3 tablettes de 100 g. **2.—**
au lieu de 3.—

Rum colonial Pedro

la bouteille économique
d'environ un demi-litre **7.90**

VENDREDI - SAMEDI :

**Tourtes
aux amandes**

notre nouvelle spécialité **3.—**

SAMEDI :

Fleur de Sicile

genre de panettone **2.50**

+ LA RISTOURNE



Editorial

L'AVS
le seul pilier

Dans son bulletin de juin dernier le « Courrier » l'U.V.A.C.I.M., Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers publie un éditorial consacré à l'AVS et intitulé « L'AVS, œuvre de solidarité ».

Après avoir présenté tout d'abord les trois piliers de la prévoyance sociale suisse, la prévoyance personnelle, la prévoyance professionnelle et l'AVS, assurance de base, l'U.V.A.C.I.M., examinant les modifications proposées pour la septième révision de l'AVS semble estimer que si l'AVS est une œuvre de solidarité, celle-ci a des limites qui ne sauraient être franchies.

En d'autres termes, la solidarité entre les assurés ne saurait jouer que dans la mesure où l'AVS demeure une assurance de base, c'est-à-dire une assurance devant être complétée par la prévoyance personnelle et professionnelle, les charges nouvelles qui résultent d'un développement trop important de l'AVS représentant pour les entreprises une charge trop lourde, particulièrement pour les indépendants qui doivent acquiescer, en plus des primes pour leur personnel, la totalité de leur prime personnelle.

Ainsi le salarié se présenterait comme ne faisant pas toute sa part dans le financement de l'AVS, d'une part parce qu'il ne verse que la moitié de la cotisation, l'autre moitié étant à la charge de l'employeur et d'autre part parce qu'ayant cotisé sur des salaires d'un niveau moyen relativement peu élevé il bénéficie des cotisations versées par les assurés de revenus plus élevés.

Ces deux arguments méritent d'être infirmés. Rien n'est plus faux que de croire que le salaire est la seule rémunération du travail. En effet, si effectivement l'employeur est tenu de verser la moitié de la cotisation du salarié les primes versées par l'employeur aux assurances sociales font en fait partie intégrante de la rémunération du travail et ne sont pas un cadeau accordé au salarié. En outre, si la solidarité est plus particulièrement valable entre les assurés à très faibles et très grands revenus, les assurés d'un revenu moyen financent dans une large mesure les rentiers de leur catégorie de revenu.

Face au danger d'une solidarité accrue les milieux patronaux défendent à nouveau le système des trois piliers, structure soi-disant miracle de la prévoyance helvétique. Les derniers résultats de l'enquête sur la prévoyance professionnelle à laquelle a procédé le Conseil fédéral montrent bien par le sous-développement considérable de ce pilier de la prévoyance sociale, resté à un état embryonnaire malgré les promesses patronales, que le refus de la solidarité dans le cadre de l'assurance obligatoire de base qu'est l'AVS n'est guère remplacé par une solidarité dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Le système des trois piliers n'est ainsi qu'un moyen pour retarder l'évolution réjouissante de l'AVS au cours de ces dernières années. Il doit être rejeté avec vigueur car il aboutit à priver des millions de salariés de rentes suffisantes à l'existence sans leur permettre de bénéficier d'une prévoyance professionnelle adéquate, ou, vu leur niveau de rémunération, de financer une prévoyance personnelle.

La septième révision AVS/AI, représente un tournant dans l'évolution de l'AVS, c'est l'embranchement menant à la consolidation du seul pilier solide de la prévoyance sociale, l'AVS/AI. C'est à ce renforcement qu'il faudra travailler pour que l'AVS poursuive son chemin sur la voie d'une solidarité complète.

UN ASSURÉ.

Vers une loi fédérale sur
le commerce des toxiques

Il y a cinq ans environ que le procès du benzol qui s'est déroulé à La Chaux-de-Fonds a attiré l'attention sur les dangers — encore trop négligés — de la manipulation des produits toxiques. Une fabrique de cadrans, qui utilisait cette matière nocive, avait négligé de prendre les mesures de protection les plus élémentaires. Cette négligence a causé successivement la mort de sept travailleurs, tandis que d'autres étaient gravement atteints dans leur santé.

Le comité de l'Union syndicale avait alors exigé — parallèlement aux mesures de protection qui s'imposent — l'élaboration d'une loi fédérale sur les toxiques, dont le commerce est réglé par des prescriptions cantonales qui ne répondent plus depuis longtemps aux exigences. Diverses interventions parlementaires ont appuyé la revendication de l'Union syndicale.

Le 22 mai 1968, le Conseil fédéral a publié un message à l'appui d'un projet de loi sur le commerce des toxiques. Dans ses grandes lignes, il est conçu de manière à protéger la vie ou la santé de l'homme ou de l'animal sans pour autant entraver le commerce et l'utilisation de ces produits de manière incompatible avec les nécessités économiques et sociales et sans freiner le progrès scientifique et technique.

L'achat de ces auxiliaires par les entreprises industrielles et artisanales pour les besoins de leur exploitation est contrôlé au moyen d'un livret spécial où sont inscrites les livraisons. Le Conseil fédéral est désormais autorisé à interdire l'emploi de certains produits nocifs à des fins déterminées s'il n'y a pas d'autre manière de protéger la vie ou la santé.

L'autorité fédérale dresse une liste des substances toxiques. Les mesures de protection qui doivent être prises sont établies, pour chaque produit, par le Service de l'hygiène publique.

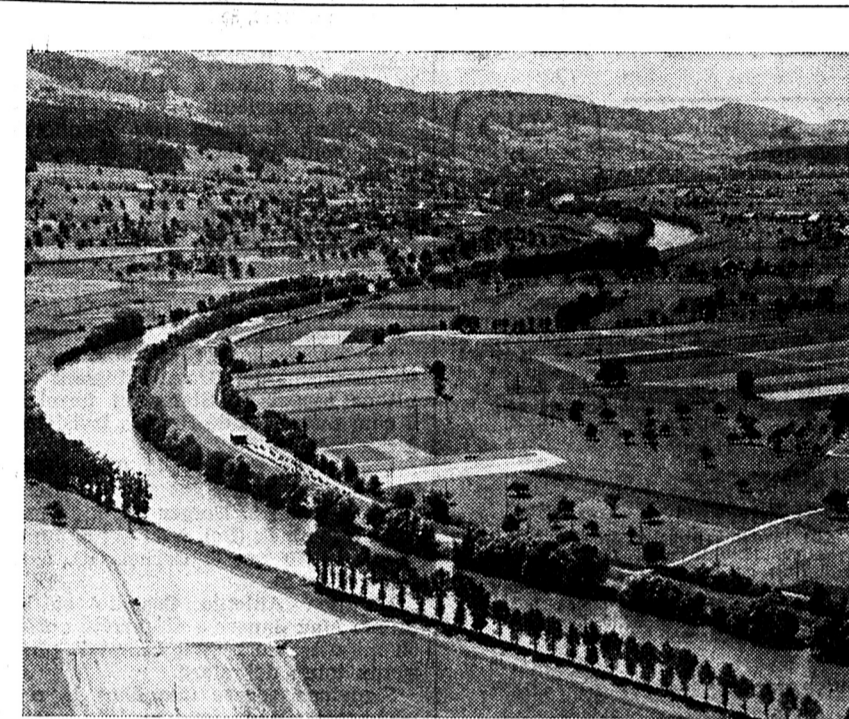
Un comité d'experts composé de représentants des officiers fédéraux et cantonaux compétents, de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents donne son avis sur les inscriptions dans la liste des toxiques, leur classification dans les diverses catégories de nocivité et les conditions dont leur commerce et leur emploi doivent être assortis.

L'exécution des mesures destinées à protéger les travailleurs dans les entreprises soumises à la loi fédérale sur le travail ou à l'assurance accidents obligatoire conformément à la LAMA est effectuée selon les dispositions de ces lois. La Confédération exerce la haute surveillance sur l'application de la loi, de sorte que tous les risques de carence inhérents à un « fédéralisme » mal compris seront exclus.

La nouvelle loi améliore donc sensiblement les mesures de contrôle et de surveillance. Cependant, elles n'auront toute leur efficacité que si les organes chargés de les appliquer sont dotés d'un personnel suffisant.

L'affaire de La Chaux-de-Fonds a précisément montré que les carences du contrôle étaient dues en partie à la pénurie de collaborateurs. L'entrée en vigueur de la loi doit donc avoir pour corollaire une dotation plus forte des organes de contrôle en personnel. Il va sans dire que les représentants des travailleurs, quand le projet sera abordé par les conseils législatifs, insisteront sur cette nécessité.

Relevons encore, en terminant, une autre disposition de la loi : La Confédération encouragera l'enseignement et la recherche dans le domaine de la toxicologie. L'accélération du progrès scientifique et technique, la complexité croissante des méthodes de production lui confèrent la plus grande importance. CSS

PROTECTION INTERNATIONALE
POUR LA VALLÉE DE LA REUSS ?

La Fondation de la vallée de la Reuss ayant fait appel au World Wildlife Fund (WWF), celui-ci a décidé de présenter la vallée en projet de protection internationale (première urgence). C'est depuis 1962 que la Fondation de la vallée de la Reuss et l'Association suisse pour la protection de la nature luttent pour la conservation de cette contrée. De larges secteurs des rives sont vierges encore et un monde unique d'animaux et de plantes s'y maintient (sept cents espèces de plantes). Ce refuge est menacé cependant par l'industrialisation croissante ainsi que l'assèchement que réclament les paysans. Les exigences des paysans, qui sont justifiées, devraient être remplies de façon que le caractère du paysage soit conservé dans toute sa multiplicité. La fondation a donc acheté les terres en question pour les déclarer protégées. Jusqu'à présent, 17 ha. ont pu être achetés pour le prix de 600 000 fr. Pour toute la région en danger, il faut une somme de 8 millions, d'où l'appel au WWF.

Suède: Une machine
à coudre pour infirmes

En collaboration avec le Comité central suédois de réadaptation des invalides (SVCR), la Société suédoise Husqvarna a mis au point une machine à coudre conçue pour pouvoir être adaptée aux besoins particuliers des infirmes, et dont la production en série vient de commencer.

Cette machine est construite d'une façon qui permet l'adjonction ou la suppression de pièces accessoires. Les boutons, les cadrans et autres dispositifs de manœuvre peuvent être remplacés par des leviers manœuvrables avec la bouche ou les coudes. Pour les personnes à vision réduite, il est prévu des dispositifs leur permettant de suivre et de guider le fonctionnement de la machine par le toucher.

Bien que revenant plus cher que les modèles standard, ces machines pour infirmes se vendront aux mêmes prix, déclare un porte-parole de l'entreprise.

Optimisme dans les transports aériens
Les prix vont baisser et l'expansion se poursuivre

L'Organisation de l'aviation civile internationale prévoit que les coûts d'exploitation des entreprises de transport aérien de ses 116 Etats membres diminueront probablement à un taux annuel de 2% dans les douze prochaines années, ce qui portera la moyenne du coût d'exploitation par tonne-kilomètre disponible de 16 cents (E.-U.) en 1967 à 12,3 cents en 1980, soit une réduction de 23%. Selon cette prévision, communiquée par le siège de l'OACI, il y aura une réduction analogue de la moyenne mondiale des tarifs.

Cette prédiction est attribuable à l'augmentation de la productivité des avions qui résulte de la mise en service d'avions plus grands et plus rapides.

De 1970 à 1977 environ, la productivité des avions devrait augmenter à un rythme plus rapide, comme ce fut le cas de 1959 à 1963 lors de la mise en service des avions à réaction, par suite de l'apparition progressive des Boeing-747, de différents types d'aérobuses (aéronefs de 200 à 300 sièges à moyen et court rayon d'action) et des avions de transport supersoniques.

Le rapport de l'OACI indique que le taux d'expansion du volume de trafic passagers a été particulièrement élevé pendant la période de 1965 à 1967. Ces augmentations sont nettement supérieures à la moyenne des dix années précédentes et, bien qu'il soit probable que ce taux ne se maintiendra pas, il en ressort qu'il n'existe aucun signe d'un plafonnement à long terme de l'expansion de la demande mondiale de transport aérien pour passagers et que cette demande ne plafonnera pas à l'avenir tant qu'il sera possible de conquérir continuellement de nouveaux marchés en offrant des tarifs réduits et en améliorant la vitesse et le confort des avions. On estime que les nouveaux avions qui doivent être mis en service d'ici 1980 permettront à ces tendances de se maintenir et, en se fondant sur une réduction de 2% par an pour la moyenne des tarifs passagers, on prévoit que le volume de trafic passagers continuera d'aug-

menter régulièrement jusqu'en 1980 au rythme d'environ 14% par an avec un minimum de 10% et un maximum de 18%.

Les recettes des entreprises de transport aérien des 116 membres de l'OACI, qui ont atteint 12,52 milliards de dollars en 1967, constituent une partie non négligeable de l'activité économique mondiale et sont égales à environ 7% de la valeur totale des exportations du même groupe de pays (190 milliards de dollars) ou à 10% de la production industrielle mondiale (126 milliards de dollars).

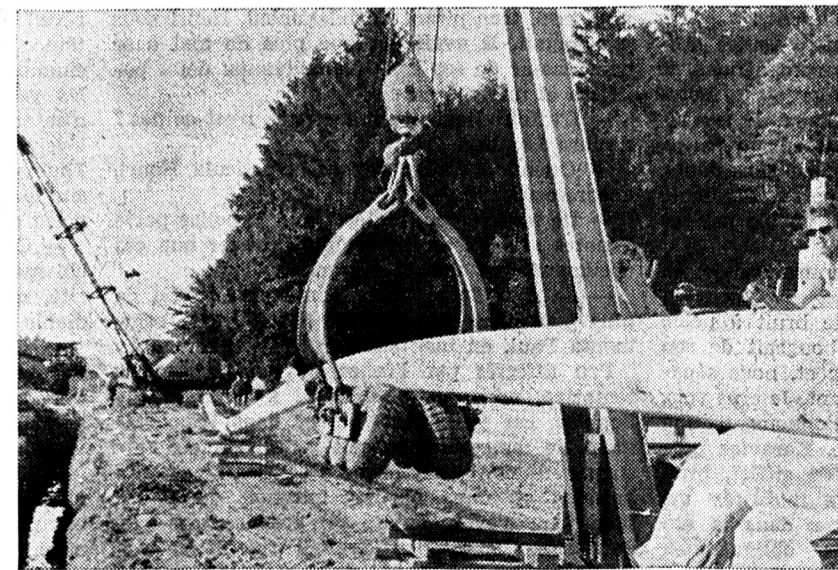
La météorologie
se perfectionne

L'armée de l'air suédoise a passé commande à la Standard Radio et Telefon (SRT) d'une installation électronique, supposée être la première de son genre au monde, pour la transmission et la représentation des informations météorologiques et permettant d'établir des cartes météorologiques en quelques secondes, de les corriger directement sur l'écran au moyen d'un instrument spécial muni d'une cellule photo-électrique, nommé « light-pen » et de les transférer immédiatement par un appareil modèle « Telefax » qui assure la retransmission en fac-similé.

Projetée sur un écran secondaire, l'image des renseignements reçus peut être microphotographiée, soit pour être transformée ensuite en copie ordinaire en blanc et noir, soit pour être retransmise. L'installation ne permet pas seulement au météorologue de choisir n'importe quelle information et d'en sélectionner les données parmi l'encombrement des données tirées des ordinateurs, mais aussi de diriger ses enquêtes sur n'importe quelle région et n'importe quelle altitude entre les stations d'observation.

C'est toujours au météorologue qu'il appartient de prendre la décision finale mais ce système évite un flot de papier et permet un exposé exact des renseignements atmosphériques les plus récents.

Une nouvelle communauté gazière



Une association gazière de la Suisse orientale (GVO), qui groupe douze villes, communes, corporations et sociétés gazières, a été fondée, qui rendra possible dans cette région l'établissement d'un système de production et de distribution de gaz plus rationnel. La nouvelle association correspond aux tendances modernes et garantit une sécurité plus haute de l'entreprise, des frais de production plus bas ainsi qu'une qualité de gaz plus régulière. La première étape de construction 1968/69 comprend une installation de gaz de craquage à Schlieren, ainsi que l'établissement du réseau de distribution. Notre photo montre le gazoduc, dont la pose progresse de trois kilomètres par jour.

VALAIS : VERS UNE RÉCOLTE
DE 42 MILLIONS DE LITRES DE VIN

La vigne, en Valais, s'annonce chargée de promesses. Selon une première estimation faite dans les milieux officiels de la viticulture cantonale, le vignoble valaisan produirait cette année 42 millions de litres, dont 30 millions de blanc et 12 millions de rouge.

Afin de répondre aux exigences du développement de ses affaires et désireux de toujours mieux servir les intérêts de sa nombreuse clientèle qui lui a accordé sa confiance

le bureau d'assurances André BRITSCHGI

informe ses clients et le public en général qu'il ouvrira ses nouveaux bureaux

La Chaux-de-Fonds, RUE DE LA SERRE 65

2^e étage (ascenseur) tél. 2 82 02

dès le lundi 2 septembre 1968

Vendredi 30 août 1968, jour du déménagement, fermé toute la journée

AGENCE GÉNÉRALE



- Incendie
- Perte de loyers
- Chômage-incendie
- Vol avec effraction
- Vol simple
- Dégâts d'eau
- Chômage dégâts d'eau
- Bris de glaces
- Bijoux
- Casco complète
- Casco partielle
- Bris de machines

Quelle que soit l'assurance qui vous intéresse, reprenez bien cette nouvelle adresse.

AGENCES PRINCIPALES



- Assurances autos
- Assurances agricoles
- Accidents
- Responsabilité civile
- Maladie
- Chômage-épidémie
- Bagages ELVIA



HELVETIA VIE

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

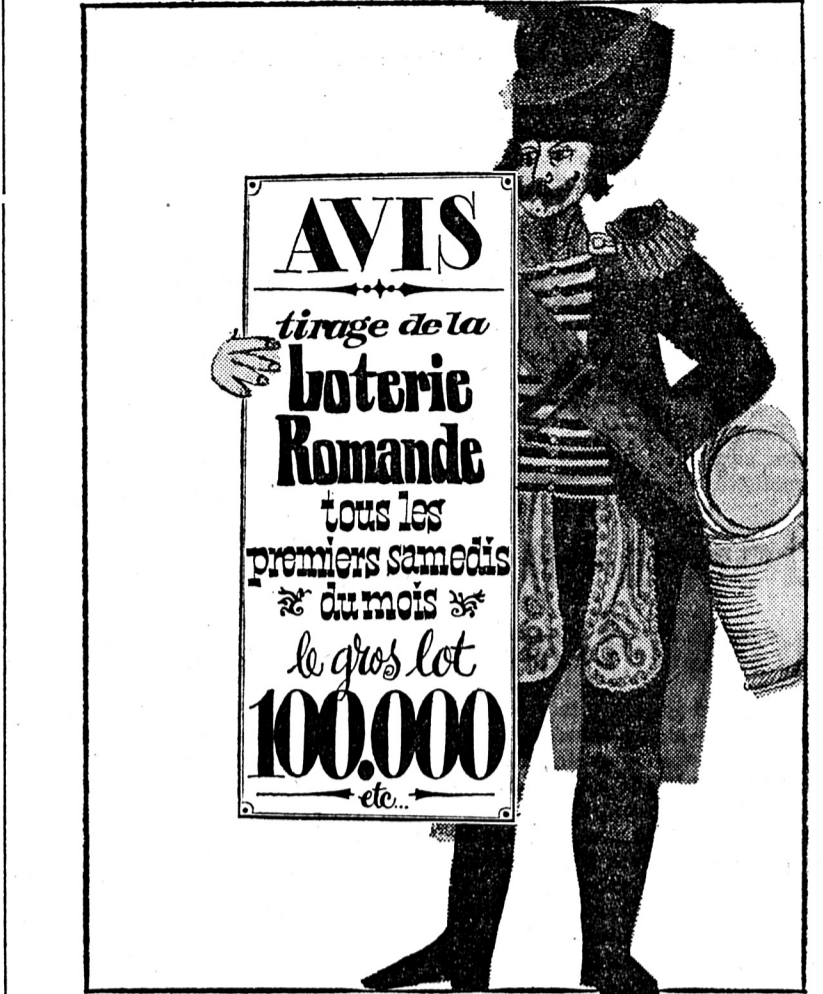
IL SERA VENDU:

- Belles palées et bondelles vidées
- Filets de bondelles
- Filets de palées
- Filets de perches
- Filets de soles
- Filets de carrelets
- Filets de dorschs
- Cabillauds
- Truites du lac et Truites vivantes
- Champignons de Paris frais
- Beaux poulets de Houdan frais
- Beaux poulets hollandais frais le kilo, 6.50
- Beaux petits coqs du pays
- Belles poules du pays
- Beaux lapins frais
- Cuisses de grenouilles
- Escargots

Se recommande:

F. MOSER
Tél. (039) 2 24 54

On porte à domicile



2001 NEUCHÂTEL, faubourg du Lac 2
CCP 20-20 02

1211 GENÈVE 3, passage Terraillet 20
CCP 12-222

FEU: 18

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

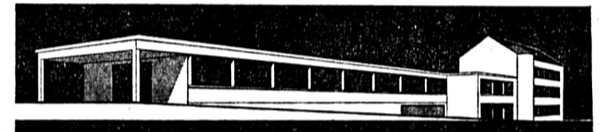
MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique les projets de constructions suivants:
Rue de la Croix-Fédérale 27a: GEVUSA (MM. Vuilleumier + Salus, architectes):
1 bâtiment locatif de 32 logements et 8 garages.
Rue du Point-du-Jour 7 et 7a: SOFIM S. A. (MM. Vuilleumier + Salus, architectes):
2 bâtiments locatifs contigus de 16 logements et 14 garages au total.
Rue Jaquet-Droz 26-28: SOCIÉTÉ EN FORMATION (M. H. Kazemi, architecte):
démolition et reconstruction des bâtiments à l'usage locatif et commercial, comprenant au total 1 magasin, 2 garages et 26 logements.
Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 23 août au 10 septembre 1968.
Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.
CONSEIL COMMUNAL

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle

Offres d'emploi

Fabrique TANA 2749 PONTENET TANA



cherche

1 mécanicien de précision

pour fabrication d'outillages

1 mécanicien de précision

ou

1 mécanicien-outilleur

pour département de reprises

1 dessinateur

Entrée tout de suite ou à convenir.

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
A L'AIDE DE L'HUMANITÉ SOUFFRANTE



COLLECTE 1968



Grand choix de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

SERRE 81
Tél. (039) 2 12 31

POMPES FUNÈBRES Tél. (039) 3 45 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

BIEN APPAREMMENT
et pourtant...
elle voit mieux!



avec des verres de contact
VON GUNTEN
TÉLÉPHONE AU LIEU-DIT-ROBERT 20
Laboratoire d'optique



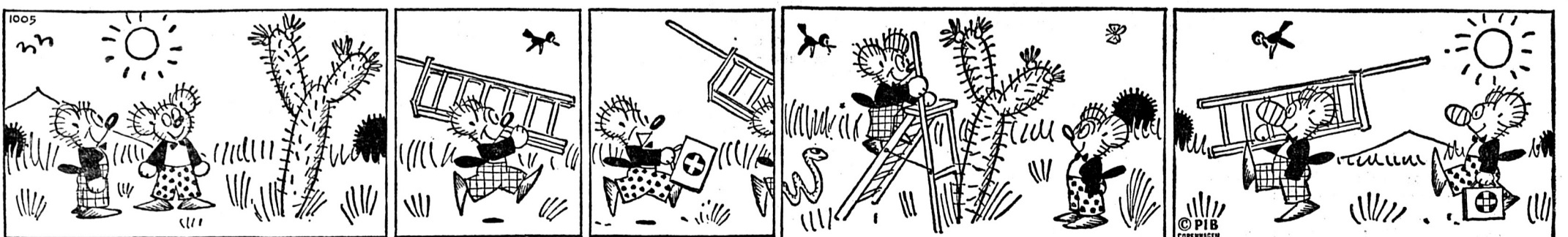
POUR LUTTER CONTRE
LA TBC,
SANS HÉSITER
LA DÉPISTER

Ligue contre la tuberculose,
district du Locle

PARC DES SPORTS
LA CHAUX-DE-FONDS
Championnat suisse LNA

Samedi 31 août
Nocturne à 20h. 15

SERVETTE



LES AVENTURES DE
Bim et Bam

Bim et Bam adorent l'odeur des fleurs de cactus, mais ces fleurs sont placées beaucoup trop haut pour les deux petits garnements. Bam a une

idée: il file à la maison chercher vite la boîte à

pansements. On ne sait jamais! Ils montent sur l'échelle à tour de rôle pour renifler les fleurs et Bim est tout fier d'avoir

pensé à la crème calmante pour leurs truffes endolories par les nombreuses piqûres de cactus.

